AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

FACULTE DES SCIENCES MEDICALES ET PARAMEDICALES DE MARSEILLE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE

Après approbation

Séance du Mardi 3 mai 2022

Siégeant en formation plénière

ETAIENT PRÉSENTS :

Le Président :	G. LÉONETTI.
Collège des Enseignants A :	P. BERBIS, E. CHARAFE-JAUFFRET, B. FOTI, S. GUIS, A. TREBUCHON-DA FONSECA
Collège des Enseignants B :	D. BIRNBAUM, V. GELSI-BOYER, C. PHILIP-ALLIEZ, T. RADULESCO, C. ZAKARIAN
Personnel BIATSS :	J-P. MARIOTTI, E. ROSA
Collège Étudiants :	S. BETTAIEB, A. PLESSY, M-B. ROUX, E. BRON
Personnalités Extérieures :	D. NOBILE
Invités :	P. ADALIAN, K. CHAUMOITRE, S. COLSON, J. MICHEL, J-M. VITON

ONT VOTÉ PAR PROCURATION :

Collège des Enseignants A :	P. DESSI, F. DUFFAUD, A. MEYER-DUTOUR
Collège des Enseignants B :	C. DELTEIL, A. TOSELLO
Collège Étudiants :	L. DUFFAUT, J. WITTMEYER

ETAIENT ABSENTS

Collège des Enseignants B :	C. CASSAGNE FOUCHE, P. SAUVAGEON
Personnel BIATSS :	A. QUERDRAY
Collège Étudiants :	L. ROMESTAN, A. TICHADOU
Personnalités Extérieures	N. CHEVALIER, F. CREMIEUX, G. GIBELLO, M-L. GUIDI MELIKOFF, L. PERNEY, M-P. SICARD-DESNUELLE

Monsieur le Doyen ouvre la séance à 18h00 en demandant l'approbation du procès-verbal du conseil de Faculté Plénier du mardi 5 avril 2022.

Le Conseil adopte le procès-verbal du conseil précédent et approuve à l'unanimité de ses membres présents ou représentés l'ordre du jour.

- ***VIE UNIVERSITAIRE***

1. **Rapport évaluation HCERES**

Campagne d'évaluation HCERES 2022-2023 (vague C)

Accréditation Offre de Formation

Etape 1 : Partie Haute de l'Offre (présentation des formations)

Etape 2 : Fiches Architecture Offre de Formation

Les dossiers d'autoévaluation des formations doivent être remontés à la DEVE pour le 13/05 par le biais de l'AMUBOX d'AMU prévu pour chaque composante (en prévision de la CFVU du 2 juin 2022).
Le rapport d'évaluation de la formation (RAE) doit être également accompagné d'une présentation de la formation, la maquette de la formation, la fiche de la qualité de l'insertion professionnelle des diplômés et du compte rendu du dernier conseil de perfectionnement incluant sa composition.

Formations concernées par l'auto-évaluation

- Masters (Biologie santé, Humanités médicales, Santé publique, Santé, Neurosciences)
- 1er et 2ème cycles de l'école de maïeutique
- Diplôme d'Etat en pratiques infirmières avancées (DE IPA)
- 1er et 2ème cycles de l'école de médecine
- 1er et 2ème cycles de l'école de médecine dentaire

Ecole de médecine

1er cycle des Etudes Médicales
- PASS : Parcours d'accès santé spécifique pour la 1ere année
- DFGSM : Diplôme de formation Générale en Sciences Médicales (2ème et 3ème année)

2ème cycle des Etudes Médicales
- DFASM : Diplôme de formation Approfondie en Sciences Médicales (4ème, 5ème et 6ème année)

Ecole de Maïeutique

1er cycle
- PASS Parcours d'accès santé spécifique pour la 1ere année
- Diplôme de formation générale (DFGSMa)

2ème cycle
- Diplôme de formation approfondie (DFGSMa)

Ecole de médecine dentaire

1er cycle

- PASS Parcours d'accès santé spécifique pour la 1ere année
- Diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO)

2ème cycle

- Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques (DFASO)

Ecole des sciences Infirmières

- Diplôme d'Etat en pratiques infirmières avancées (DE IPA)

Masters Santé (Mentions)

- Biologie-santé
- Humanités médicales
- Neurosciences
- Santé (avec les sciences infirmières)
- Santé publique + Sesstim

Masters Santé
(Parcours)

Biologie-santé

- **Maladies infectieuses et microbiote**
- **Oncologie**
- **Maladies métaboliques et vasculaires**
- **Génétique humaine et médicale**
- **Santé et environnement**
- **Recherche clinique et simulation en santé**
- **Conseil en génétique et médecine prédictive**
- **Technologies de la santé**

Humanités médicales

- **Anthropologie évolutive**
- **Anthropologie médico-légale et bioarchéologie**
- **Addictologie**
- **Approches éthiques déontologiques et anthropologiques de la santé**

Neurosciences

- **Recherche neurobiologie neurophysiologie**
- **Neuropathologie**
- **Neurosciences intégratives et cognitives**

Masters Santé

Santé

- **Cadre et formateur dans le secteur sanitaire médico-social et social**
- **Coordination de parcours complexes de soins.**
- **Cadre de santé (avec les sciences infirmières)**
- **Péricultrice (avec les sciences infirmières)**

Santé publique

- **Recherche épidémiologie**
- **Encadrement des organisations de santé et management de la qualité et de la sécurité des soins**
- **Prévention éducation à la santé éducation thérapeutique**
- **Handicap et santé.**

Santé publique (Sesstim)

- **Méthodes quantitatives et économétriques pour la recherche en santé**
- **Santé publique société développement.**

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

2. **M3C – Ecole des Sciences de la Réadaptation**

- M3C Podologie pédicure
- M3C Masso-Kinésithérapie
- M3C Ergothérapie
- M3C Orthoptiste
- M3C Orthophoniste

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

3. **Demande d'autorisation de création de l'IFSI-U AMU**

La faculté des Sciences Médicales et Paramédicales a engagé depuis plusieurs années l'universitarisation partielle de plusieurs formations (infirmières et infirmières anesthésistes). Elle a également mis en place un master Santé à destination de ces publics, ainsi que le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée.

- **Réalisation d'un double cursus diplôme d'Etat infirmier / Licence Sciences pour la santé, parcours sciences infirmières**
- **Entrée en 2ème année d'études en soins infirmiers d'étudiants ayant validé le PASS + une mineur sciences infirmières**
- **Programme de formation réingénié et dérogatoire à l'arrêté du 31 juillet 2009**

Dans la poursuite de ces initiatives, la Faculté, qui a créé en son sein une Ecole des sciences infirmières, s'est engagée dans une procédure d'expérimentation rendue possible par :
Le Décret no 2020-553 du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche
L'Arrêté du 25 juin 2020 relatif aux modalités de dépôt et d'examen des candidatures pour l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche (vague 2020)

Une première expérimentation a été autorisée par l'arrêté du 9 septembre 2021, et vise à l'universitarisation des spécialités infirmières et cadre de santé.
Une seconde expérimentation a été déposée dans le cadre de la 3ème vague de candidature nationale, et vise à la création d'un double cursus diplôme d'Etat infirmier et Licence Sciences pour la santé, avec admission d'étudiants ayant validé les 50 ECTS de PASS + une mineure Sciences Infirmières, pour une entrée en 2ème année d'études en soins infirmiers, sur un cursus adapté et dérogatoire.

Cette expérimentation a été validée par le CA de l'Université le 21 septembre 2021, et vient de recevoir un avis favorable au CNESER d'avril 2022.
C'est pour opérationnaliser cette dernière expérimentation qu'est présenté ce jour le dossier de demande d'autorisation de création d'un Institut de Formation en Soins Infirmiers Universitaire (IFSI-U). Ce dossier doit être validé par le Conseil Régional pour qu'AMU puisse être autorisée à créer cet institut au sein de la Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales.
Cet IFSI-U permettra de contribuer à l'effort d'augmentation des quotas d'étudiants en soins infirmiers planifié dans le cadre du Ségur de la Santé, la Région s'étant positionnée pour accueillir 500 étudiants en plus sur l'ensemble du territoire.
L'IFSI-U permettra d'accueillir 141 étudiants sur sa première promotion, puis 200.
A ce stade, la diplomation du Diplôme d'Etat d'infirmier sera réalisée par la DREETS et la diplomation de la Licence par AMU, mais des réformes sont actuellement en cours au niveau gouvernemental sur ces questions.

Il est proposé :
Phase 1 - année 2022-2023 : Accueil des étudiants sur PASS Mineure Sciences Infirmières
Phase 2 – année 2023-2024 : Mise en place de la 2ème année d'études en soins infirmiers/L2 Sciences pour la Santé
Phase 3 – année 2024-2025 : Mise en place de la 3ème année d'études en soins infirmiers/L3 Sciences pour la Santé

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

4. **Nomination des référents médicaux des écoles de spécialités paramédicales infirmières**

A compter du 1er septembre 2022

Monsieur le Professeur Barthélémy TOSELLO : pour l'école de puéricultrice (parcours expérimental)

Madame Sandrine DRAY : pour l'école des cadres

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

5. **Campagne d'habilitation des Diplômes d'établissement**

- 23 Créations
- 27 modifications
- 7 fermetures,
- 1 Maquette en attente de complément
  - **Total : 58 diplômes**

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

- ***VIE FACULTE***

1. **Maquette PACOME – MASTER**

- Santé
- Santé publique
- Humanités médicales
- Biologie santé

Santé

En conformité avec la réglementation de l'expérimentation des Sciences Cliniques Infirmière les masters ont été ajustés structurellement pour :

- Permettre la mutualisation de certaines UE
- Recoder pour un passage en session double car impacté par une double diplomation
- M1 harmonisé pour un tronc commun à 15 ects et des options en lien avec les futures spécialités des étudiants en 2ème année.
-

Les formations en session unique en M2 sont non concernées par la double diplomation :

PT 1 Complexes de Soins
PT 2 Cadre et Formateur dans le secteur sanitaire et Social (avec 3 sous parcours : Cadre de proximité / Formateur en santé (non ouvert en 22-23 pour ne pas confondre avec celui en Double diplomation) / Cadre de santé IFCS)
PT 3 Recherche
Les formations créées et ajustées en session double pour être associées à une double diplomation sont :
PT 4 Formateur en santé ouvre en 22-23 / Double Diplomation avec le DE Cadre de Santé IFSC-APHM
PT 5 Management en santé - non ouvert en 22-23 / Double Diplomation avec le DE Cadre de Santé IFSC-APHM
PT 6 Sciences cliniques Infirmières - non ouvert en 22-23 / Double Diplomation avec les DE IPA-IBODE-IADE/APDE

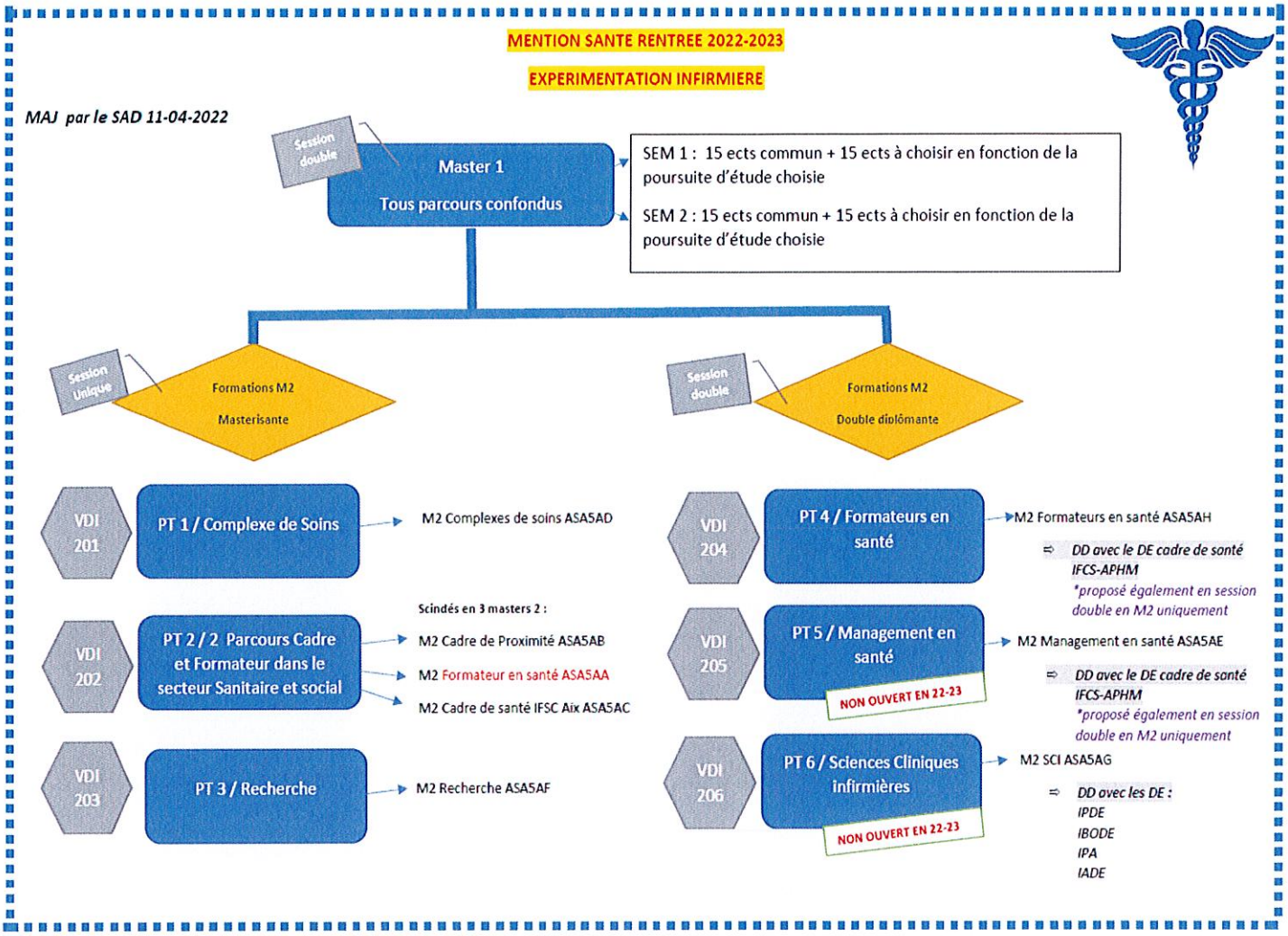

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

2. **Nomination coordonnateurs**

Changement de coordonnateur régional pour le DES de chirurgie pédiatrique :
Le **Pr Sébastien Pesenti** remplace le Pr Merrot.

Changement de coordonnateur régional pour le DES de Neurologie :
Le **Pr Shahram Attarian** remplace le Pr Pierre Thomas

Nomination coordonnateur FST – Médecine Hospitalière polyvalente :
Pr Patrick Villani

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

3. Tarification dispensaire podologie

Afin de compenser le coût du matériel consacré aux formations dans la clinique il est proposé au conseil de faculté une augmentation de 5 € pour les soins définis ci-après. Chaque intervention sur le patient nécessite une intervention en double des étudiants entraînant la perte d'une des deux solutions utilisées.

Type de soins	Nomenclature	Tarif unitaire
Soins instrumentaux*	SPI	15€
Soins par orthoplastie	SPOPc	~~15€~~ 20€
Soins par orthonyxie	SPOX	~~15€~~ 20€
Soins par contention	SPONR	~~15€~~ 20€
Bilan podologique	BP	15€
Bilan podologique et orthèses	BPOP	40€

* Soins instrumentaux : absence de matériels

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

4. Tarification frais de formation paramédical

Formation Masso-Kinésithérapie

Etudiants PRIMANTS 2500€-150€ (aide région) = 2350 € - **hors droits nationaux 170€**

Etudiants DOUBLANTS 1100€-150€ (aide région) = 950€ **- hors droits nationaux 170€**

80€ DOSSIERS PASSERELLES -**Art 25-Arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute**

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

- ***RESSOURCES HUMAINES***

1. Recrutement MAST Sciences Infirmières

Pour information :

Contexte initial : Partenariat signé entre l'ARS et AMU relative au financement de 6 postes de maître de conférence associé à mi-temps (MAST).

Accord de l'ARS en 2022 pour financement d'un 7ème poste.

Finalisation du partenariat par un avenant n°2 en cours de signature.

Le conseil donne un avis favorable à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

La Secrétaire de Séance
Diane PICLET

Monsieur le Doyen
Georges LEONETTI